



**Association Accueil, Restaurant Scolaire  
"Les Voyageurs"**

17 Rue de Châteaubriant - 44590 DERVAL

Tél : 02 28 50 47 41

e.mail : [lesvoyageurs-derval-asso@orange.fr](mailto:lesvoyageurs-derval-asso@orange.fr)

site : [www.lesvoyageurs-derval.com](http://www.lesvoyageurs-derval.com)

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

## **Année scolaire 2022-2023**

*Document revu et validé par l'association pour la rentrée 2022-2023*

*(modifié le 13 décembre 2022 en conseil d'administration)*

## **Article 1 : adhésion à l'Association**

**Adhésion obligatoire : 10 € par famille.**

L'adhésion vous permet d'utiliser tous les services de l'association (Restaurant scolaire, accueil périscolaire, accueil du mercredi) durant l'année scolaire 2022-2023.

**Adhésion = Acceptation du règlement intérieur**

## **Article 2 : lieu et caractéristiques d'accueil**

Les élèves des 2 écoles primaires sont accueillis au restaurant scolaire, 17 rue de châteaubriant 44590 Derval.

Horaires :

- Pour l'école du Tourniquet : de 12 h 05 à 13 h 35, protocole covid : 11h50 à 12h20
- Pour l'école Sainte-Marie : de 12 h 10 à 13 h 30 (compris trajet aller-retour), protocole covid : 12h à 12h50

Fourniture des repas

L'**approvisionnement en liaison froide**, nous oblige à commander la veille le nombre de repas exact.

Nous devons donc **impérativement connaître la veille au matin**, le nombre de repas que nous servirons le lendemain (le vendredi pour le lundi, le mardi pour le jeudi et attention aux ponts et retour de vacances).

## **Article 3 : Modalités d'inscription**

L'inscription préalable des enfants est obligatoire. Tout enfant non inscrit ne pourra être accueilli.

Pour ouvrir vos droits d'accès au logiciel, veuillez consulter la note explicative (annexe 1) sur le site internet :

[www.lesvoyageurs-derval.com](http://www.lesvoyageurs-derval.com) dans la rubrique « documents administratifs » ainsi que le document d'aide de la page d'accueil du logiciel : <https://parents.logiciel-enfance.fr/lesvoyageurs>.

Pièces à saisir lors de votre inscription :

- Mon profil :
  - Mes coordonnées : au minimum 1 numéro portable
  - Mon adresse
  - Mes informations personnelles : numéro d'allocataire et régime social
  - Mes assurances : transmettre la copie de votre responsabilité civile en utilisant l'icône « Mes Documents » + ajouter un nouveau document
- Mes enfants : Sélectionner « Plus de détails » sur chaque enfant.
  - Autorisations : sortie et photographie.

## **Article 4 : Tarifs et modalités de réservation**

Le tarif des repas est : 3.85€ repas enfant et 5.50€ repas adulte pour 2023. Ce prix inclus le repas et la prise en charge des enfants jusqu'à la reprise de la classe.

Le ticket-repas (sans adhésion) est de 5.50€ pour 2023

Vous pouvez réserver vos repas en fonction de vos besoins et pour toute l'année scolaire. Vous pouvez consulter le document d'aide de la page d'accueil du logiciel : <https://parents.logiciel-enfance.fr/lesvoyageurs>.

Attention, les réservations doivent se faire au plus tard, le lundi avant 10h pour la semaine suivante. Pour des repas réguliers, nous vous conseillons de faire une « réservation en masse ».

Lorsque les réservations sont bloquées, vous pouvez téléphoner au restaurant scolaire au plus tard la veille avant 10 h par téléphone, (le vendredi pour le lundi, le mardi pour le jeudi et attention aux ponts et retour de vacances) pour demander des changements de réservations. Après ce délai, les repas commandés seront facturés 5.50€

## Article 5 : La facturation

Vous recevrez un mail en début de mois, vous informant que votre facture est consultable sur votre portail famille. Le prélèvement sera effectué le 7 de chaque mois. En cas de rejet du prélèvement par votre banque, nous vous demanderons de remplir le document Annexe 2.

Attention, une seule facture pour tous les services de l'association.

Veillez à nous communiquer vos changements de RIB dans les plus brefs délais. Pour tous changements de coordonnées bancaires entraînant un rejet du prélèvement, les frais imputés à l'association vous seront facturés. Actuellement, ils sont de 14.90€

## Article 6 : Le personnel

Pour le temps du midi, l'association emploie 16 personnes. La restauration est assurée par 2 personnes. L'encadrement des enfants est assuré par 14 personnes. L'une de ces personnes a la fonction de responsable du restaurant scolaire et est titulaire d'un BTS Diététique ; les autres personnes sont animatrices (la plupart avec une qualification de type BAFA ou CAP petite enfance).

## Article 7 : Cas de force majeure

### Absence imprévue :

- ① **Prévenir avant 10h la responsable par téléphone**
- ② **ET adresser un mail par la messagerie du logiciel en précisant le motif d'absence.**

**NB : En cas de grève des enseignants**, les repas des classes concernées ne seront pas assurés ni facturés. Les enfants seront accueillis avec leur pique-nique.

**En cas d'aléa majeur**, (par exemple : canicule, neige...), entraînant un absentéisme massif et brutal, nous n'avons pas le temps matériel de nous adapter le premier jour et tous les repas réservés (et livrés !) seront facturés. Les jours suivants, si la perturbation persiste, la procédure habituelle pourra de nouveau être appliquée.

### Présence imprévue :

- **avertir la responsable par téléphone, très rapidement avant 10h, le repas sera facturé 5€50**
- **ces enfants seront acceptés et mangeront en fonction des disponibilités en place et en cuisine.**

## Article 8 : sécurité, allergies, traitements médicaux...

- Toute absence doit être signalée à la gestionnaire même après 11h.
- Toutes allergies et régimes particuliers doivent être signalés à la gestionnaire en début d'année.
- Les enfants ne doivent pas apporter de médicaments au restaurant. Le personnel n'est pas autorisé à délivrer des médicaments même sous ordonnance.
- En cas d'urgence (chute sévère ou autre), nous faisons appel au 15 ou à un médecin disponible au cabinet médical de Derval. Nous tenons les parents informés.
- Comme à l'école, il est fortement déconseillé aux parents de laisser leurs enfants apporter des objets de valeur (tel. Portables...) ou des jouets personnels ; en cas de perte ou de détérioration, notre assurance ne couvre pas et nous déclinons toute responsabilité.
- Tous les vêtements doivent être étiquetés au nom de l'enfant.
- Cas particulier des lunettes et autres appareils : pendant certains jeux sur la cour, les enfants gagneront à les confier à notre personnel de surveillance... sinon, nous ne pourrions être tenus pour responsables en cas de bris accidentel ou de détérioration.

## Article 9 : sanctions

### en cas de non-respect par une famille de nos règles et contraintes de fonctionnement

- 1/ Les parents feront l'objet d'un rappel à l'ordre verbal et/ou écrit en référence au présent règlement.
- 2/ Les parents seront convoqués par le bureau représenté par le ou la Président(e).
- 3/ Si la situation ne change pas, la famille recevra un courrier recommandé avec accusé de réception.
  - pour une exclusion en cours d'année
  - ou
  - un refus d'adhésion l'année suivante

### A lire avec l'enfant :

#### Le temps du repas

- Avant le repas, tous les enfants doivent passer aux sanitaires pour se laver les mains.
- Les enfants sont invités à goûter à tous les plats et à respecter la nourriture.
- Le respect est dû au personnel encadrant.
- Les enfants doivent prendre soin des locaux et du matériel.

#### Les cours de récréation

Les temps de récréation sont sous la responsabilité du personnel de l'association qui applique les mêmes règles de fonctionnement de chaque école.

#### Les sanctions

##### en cas d'écarts de conduite d'un enfant

- En cas de comportement perturbateur d'un enfant, la gestionnaire pourra :
  - Le faire manger seul, le changer de place, lui adresser un avertissement oral,.....
- Si la situation ne s'améliore pas, la gestionnaire adressera aux parents un courrier **d'avertissement**  
Ce courrier devra être retourné signé par les parents.
- En fonction des faits, la gestionnaire et le Bureau pourront convoquer les parents  
Si aucune amélioration n'est observée, l'Association pourra décider d'exclure l'enfant **momentanément**, voire **définitivement**.

NB : les parents seront tenus pour responsables des dégradations volontaires causées par leur enfant aux locaux ou au matériel.

En cas d'interrogations, merci de contacter la gestionnaire, Mme Dubourg Marina.

Le bureau

## Inscription à l'Association « Les Voyageurs »

L'association propose 3 services : le périscolaire, l'accueil du mercredi et le restaurant scolaire.

Pour ouvrir vos droits d'accès au logiciel de réservation et afin de créer votre fiche famille, vous devez nous transmettre votre adresse mail ainsi que les informations ci-dessous.

Enfant vivant dans un foyer	Enfant ayant 2 foyers (garde alternée...)
Une seule adresse mail qui doit gérer tout le dossier	Une adresse mail par parent pour que chacun puisse gérer son dossier dans le logiciel. <b>Informez l'association sur le mode de garde</b>
<input type="checkbox"/> Foyer utilisant ce logiciel pour un autre enfant	

Père	Mère
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Adresse mail : .....@.....	Adresse mail : .....@.....
Semaines : Paires <input type="checkbox"/> Impaires <input type="checkbox"/>	Semaines : Paires <input type="checkbox"/> Impaires <input type="checkbox"/>
CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/>	CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/>
N° Allocataire : .....	N° Allocataire : .....

Enfants		
Ecole Fréquentée :	Tourniquet <input type="checkbox"/>	Sainte-Marie <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>
Nom :	Prénom :	Date de naissance :...../...../20.....
Nom :	Prénom :	Date de naissance :...../...../20.....
Nom :	Prénom :	Date de naissance :...../...../20.....

Votre facture sera à régler par prélèvement le 7 du mois suivant. Veuillez remplir le mandat de prélèvement SEPA afin de saisir votre IBAN dans le logiciel et joindre un RIB.

Lorsque votre dossier sera complet, vous recevrez un mail de « [noreply@3douest.com](mailto:noreply@3douest.com) » demandant de créer votre mot de passe. Attention, le lien est valable 24 heures. Il peut arriver que le message arrive dans vos indésirables (ou spams). Si le mail met trop de temps à arriver, n'hésitez pas à nous consulter.

Vous pourrez accéder à votre espace parents : <https://parents.logiciel-enfance.fr/lesvoyageurs>

Lors de la première connexion, nous vous conseillons de contrôler toutes vos coordonnées et de compléter votre dossier : Nom, Prénom, Numéro de téléphone, numéro d'allocataire et régime social...*(voir article 3 des règlements intérieurs)*

Vous pourrez faire vos réservations pour les 3 services en suivant les règlements intérieurs en consultation sur notre site internet : <http://www.lesvoyageurs-derval.com/>.

En cas d'interrogations, nous vous conseillons de consulter le document d'aide que vous trouverez sur la page d'accueil du logiciel ou de contacter les responsables des services.

Nous vous informons que les bureaux de l'association sont fermés lors des vacances scolaires, veuillez anticiper vos inscriptions.

## Modalités en cas de rejet du prélèvement

## Annexe 2

Votre banque a refusé le prélèvement du 07/.../... d'un montant de.....concernant la facture du mois de.....

- J'autorise l'association à représenter les prochaines factures en prélèvement à la date du 07/.../.....  
En cas de nouveau refus par votre banque, l'association vous facturera les frais de rejet soit 14.90€ sur la facture suivante.
- Je souhaite venir régler cette facture en espèces ou en chèque avant la fin de ce mois :  
Veuillez contacter le pôle enfance au 09 72 92 08 39 ou le restaurant scolaire au 02 28 50 47 41 afin de programmer un rendez-vous.

Veillez cochez la proposition que vous souhaitez et nous la transmettre par courrier ou par mail avant la fin de ce mois.

Date :.....

Signature avec mention « Bon pour accord »